



Assemblée générale

Distr. générale
30 décembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 118 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Patrick A. Chuasoto (Philippines)

I. Introduction

1. Les recommandations que la Cinquième Commission a déjà présentées à l'Assemblée générale au titre du point 118 sont formulées dans le rapport de la Commission publiée sous la cote A/63/648.
2. La Cinquième Commission a examiné la question des activités touchant au développement, au titre du point 118 de l'ordre du jour, à ses 6^e, 8^e, 9^e, 27^e et 28^e séances, les 14, 16 et 21 octobre et 22 et 23 décembre 2008. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/63/SR.6, 8, 9, 27 et 28).
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement et les prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/708);
 - b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹;
 - c) Rapport du Secrétaire général sur le compte pour le développement (A/63/335);
 - d) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/479).

¹ A/62/7/Add.40. On trouvera le texte définitif de ce document dans *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 7A*.



II. Examen des projets de résolution

4. À sa 27^e séance, le 22 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Activités de développement » (A/C.5/63/L.9), qui avait été déposé par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine et qui se lisait comme suit :

« L'Assemblée générale,

Rappelant le paragraphe 73 de sa résolution 62/236 du 22 décembre 2007,

Rappelant également ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986 et 42/211 du 21 décembre 1987,

Rappelant en outre ses résolutions 52/12 B du 19 décembre 1997, 52/220 et 52/221 A du 22 décembre 1997, 52/235 du 26 juin 1998, 53/220 A du 7 avril 1999, 53/220 B du 8 juin 1999, 54/15 du 29 octobre 1999, 56/237 du 24 décembre 2001 et 60/246 du 23 décembre 2005, la section IV de sa résolution 61/252 et 22 décembre 2006 et la section VIII de sa résolution 62/238 du 22 décembre 2007,

Réaffirmant l'Article 55 de la Charte des Nations Unies et le rôle fondamental de l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est de promouvoir la coopération économique et sociale internationale,

Réaffirmant également que l'Assemblée générale occupe une place centrale en tant qu'instance représentative et principal organe délibérant chargé de fixer les orientations de l'Organisation,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement et les prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 et sur le compte pour le développement ainsi que les rapports y relatifs du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires,

1. *Prend note* des rapports du Secrétaire général sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement et les prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, et sur le compte pour le développement;

2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations figurant dans les rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

3. *Réaffirme* son engagement à prendre d'urgence des mesures concrètes pour répondre aux besoins particuliers de l'Afrique, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement et aux difficultés auxquelles ils font face, décide, à cet égard, de ne pas supprimer le poste de conseiller spécial pour l'Afrique et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) et prie le Secrétaire général de pourvoir ces postes dans les meilleurs délais;

4. *Réaffirme* sa volonté de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, y voyant des moyens efficaces de combattre la pauvreté, la faim et la maladie et de stimuler un développement qui soit vraiment durable, prend note, à cet égard, du paragraphe 36 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et décide d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes supplémentaires au Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme et à la Division de la promotion de la femme;

5. *Constate* que le Comité de la coopération et de l'intégration économiques doit faire face à une demande croissante pour les activités de renforcement des capacités et les autres services de coopération technique qu'il fournit aux États Membres, en particulier aux pays en transition, et, à cet égard, décide de créer un poste P-4 au titre du sous-programme 4 (Coopération et intégration économiques) du chapitre 19 (Développement économique en Europe) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009;

6. *Prend note* des paragraphes 31, 32 et 39 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et décide de créer, au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice biennal, deux postes P-5 et un poste P-4 (personnel temporaire autre que pour les réunions), sous la rubrique Direction exécutive et administration, un poste P-4 au titre du sous-programme 1 (Appui au Conseil économique et social et coordination) et deux postes P-4 et deux postes P-3 au titre du sous-programme 5 (Statistiques);

7. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte de l'application de la présente résolution, ainsi que de continuer à analyser les lacunes dans la capacité du Secrétariat à mettre en œuvre ses mandats dans le domaine du développement et de lui présenter un rapport d'ensemble à la soixante-cinquième session sur des propositions visant à renforcer encore les activités de développement du Secrétariat. »

5. À la 28e séance, le 23 décembre, le représentant d'Antigua-et-Barbuda, agissant au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, a retiré le projet de résolution A/C.5/63/L.9.

6. À la même séance, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Activités touchant au développement » (A/C.5/63/L.20), déposé par le Président à l'issue de consultations officieuses coordonnées par le représentant du Mexique.

7. Également à la 28e séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/63/L.20 sans le mettre aux voix (voir par. 8).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

8. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution dont le texte suit :

Activités touchant au développement

L'Assemblée générale,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement et les prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009¹ et sur le Compte pour le développement², ainsi que les rapports y relatifs du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

1. *Prend note* des rapports du Secrétaire général sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement et les prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009¹ et sur le Compte pour le développement²;

2. *Fait siennes*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, les conclusions et recommandations formulées dans les rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³;

3. *Considère* que la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme constituent le socle sur lequel repose le système des Nations Unies et les fondements de la sécurité et du bien-être collectifs, et que le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont inséparables et se renforcent mutuellement;

4. *Souligne* combien il importe d'avoir une idée cohérente de la place du Secrétariat dans le dispositif mondial relatif au développement;

5. *Engage* le Secrétaire général, agissant en sa capacité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, à renforcer la coordination au sein du système des Nations Unies pour le développement de façon à accroître les effets de synergie, l'efficacité, les gains d'efficience et la cohérence de l'action qu'il mène pour s'acquitter de ses mandats dans les domaines social et économique et dans celui du développement;

6. *Décide* de créer les postes figurant à l'annexe à la présente résolution;

7. *Décide également* que la date d'effet de la création des postes inscrits aux chapitres 17 (Développement économique et social en Afrique), 18 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique), 19 (Développement économique en Europe), 20 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) et 21 (Développement économique et social en Asie occidentale) sera le 1^{er} janvier 2009 et celle des postes inscrits aux chapitres 9 (Affaires économiques et

¹ A/62/708.

² A/63/335.

³ A/62/7/Add.40 (on trouvera le texte définitif de ce document dans *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 74*) et A/63/479.

sociales), 10 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement), 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) et 12 (Commerce et développement) sera le 1^{er} juillet 2009;

8. *Décide en outre* de ne pas supprimer le poste de conseiller spécial pour l'Afrique ayant rang de secrétaire général adjoint;

9. *Décide* de ne pas approuver, sauf pour les commissions régionales, les ressources autres que celles affectées aux postes prévues pour les voyages du personnel, les consultants et experts et les services contractuels;

10. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte de la mise en œuvre de la présente résolution dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

Annexe

Activités touchant le développement : postes à inscrire au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

<i>Chapitre et sous-programme</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classes</i>
9. Affaires économiques et sociales		
Direction exécutive et administration	1	1 P-5
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	1	1 P-4
2. Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme	5	1 P-5, 2 P-4, 2 P-3
3. Politiques sociales et développement social	1	1 P-4
4. Développement durable	1	1 P-4
5. Statistiques	1	1 P-3
6. Population	1	1 P-4
9. Gestion durable des forêts	1	1 P-5
10. Financement du développement	1	1 P-4
Total partiel	13	3 P-5, 7 P-4, 3 P-3
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement		
1. Pays les moins avancés	1	1 P-4
2. Pays en développement sans littoral	1	1 P-4
3. Petits États insulaires en développement	1	1 P-4
Total partiel	3	3 P-4
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique		
1. Coordination de la mobilisation mondiale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	3	1 P-4, 2 P-3
Total partiel	3	1 P-4, 2 P-3
12. Commerce et développement		
1. Mondialisation, interdépendance et développement	6	1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3
2. Investissement, entreprises et technologie	2	1 P-5, 1 P-4
3. Commerce international	2	1 D-1, 1 P-4
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	2	1 D-1, 1 P-4
Total partiel	12	3 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 2 P-3
17. Développement économique et social en Afrique		
Direction exécutive et administration	1	1 administrateur recruté sur le plan national
7. Activités sous-régionales de développement	11	11 administrateurs recrutés sur le plan national
9. Statistiques	6	2 P-5, 2 P-4, 2 P-3
Appui au programme	1	1 administrateur recruté

<i>Chapitre et sous-programme</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classes</i>
		sur le plan national
Total partiel	19	2 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 13 administrateurs recrutés sur le plan national
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique		
3. Activités sous-régionales pour le développement	11	2 D-1, 4 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 agent local, 1 administrateur recruté sur le plan national
Total partiel	11	2 D-1, 4 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 agent local, 1 administrateur recruté sur le plan national
19. Développement économique en Europe		
Direction exécutive et administration	1	1 P-4
3. Statistiques	1	1 P-3
5. Énergie durable	1	1 P-4
Appui au programme	1	1 P-3
Total partiel	4	2 P-4, 2 P-3
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes		
1. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales	2	1 P-4, 1 P-3
2. Production et innovation	1	1 P-3
4. Développement social et équité sociale	1	1 P-3
5. Intégration d'une perspective sexospécifique au développement régional	2	1 P-5, 1 P-3
6. Population et développement	1	1 P-3
8. Développement durable et établissements humains	3	1 P-5, 1 P-3, 1 P-2
9. Ressources naturelles et infrastructures	4	1 P-4, 2 P-2, 1 agent local
10. Statistiques et projections économiques	1	1 P-3
11. Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale	3	1 P-4, 1 P-3, 1 agent local
12. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	2	2 P-3
Total partiel	20	2 P-5, 3 P-4, 10 P-3, 3 P-2, 2 agents locaux
21. Développement économique et social en Asie occidentale		
1. Gestion intégrée des ressources naturelles pour le développement durable	1	1 P-4
2. Politiques sociales intégrées	1	1 P-4
3. Développement économique et intégration	1	1 P-4

<i>Chapitre et sous-programme</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classes</i>
4. Utilisation de l'informatique et de la télématique aux fins de l'intégration régionale	2	1 P-5, 1 administrateur recruté sur le plan national
5. Statistiques pour l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits	1	1 P-3
Total partiel	6	1 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national
Total	91	
